



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÉGLEMENT 22-545

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2022, a adopté le règlement numéro 22-545 portant le titre de :

Règlement concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2023

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 21e jour du mois de décembre 2022.

Greffière